



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne – Franche-Comté
Unité Départementale de la Côte d'Or**

Affaire suivie par : Thomas Desnoyers

Dijon, le **25 SEP. 2020**

Tél : 03.45.83.21.99

Mel : thomas.desnoyers@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 18 mai 2020, vous portez à ma connaissance votre projet de modification de votre installation exploitée sur la commune d'Is sur Tille.

Votre projet a pour objet la création d'une nouvelle activité d'assemblage de vélos électriques.

Compte tenu des modifications envisagées au niveau de vos installations, celles-ci n'engendrent aucune modification de l'étude de dangers et de l'étude d'impact de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Les risques du projet sont modifiés à la marge : En effet, le stockage des batteries lithium-ion peut initier un incendie, mais les risques restent inchangés par rapport au projet initial compte tenu de la proposition d'installer ce stockage dans un local coupe-feu, équipé de détecteur de fumée, sprinklé, et éloigné des autres stockages combustibles.

Après examen par les services de l'inspection des Installations classées, votre modification n'est pas considérée comme substantielle au sens de l'article R.181-46 du code de l'environnement et ne nécessite pas de modifier les prescriptions de votre arrêté.

Pour rappel, la situation administrative de votre installation est la suivante :

Désignation des installations en fonction des critères de la nomenclature ICPE	Rubriques de la nomenclature ICPE	Seuil de classement	Caractéristiques de l'installation / capacité maximale du site
Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles en provenance d'au moins une installation classée soumise à autorisation :	2750	A	Eaux résiduaires en provenance du site SEB Selongey 100 m ³ /jour
Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : a) Supérieure ou égale à 70 t/j (A-1) b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieure à 70 t/j (E)	2661-1-c	D	TOTAL : 3,5 t/jour

Désignation des installations en fonction des critères de la nomenclature ICPE	Rubriques de la nomenclature ICPE	Seuil de classement	Caractéristiques de l'installation / capacité maximale du site
c) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10 t/j (D) [...]			
Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur ou égal à 40 000 m ³ ; (A - 2) 2. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 40 000 m ³ ; (E) 3. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ . (D)	2662-3	D	TOTAL : 160 m³
Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) : [...] a) Supérieur ou égal à 80 000 m ³ ; (A - 2) b) Supérieur ou égal à 10 000 m ³ mais inférieur à 80 000 m ³ ; (E) c) Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 10 000 m ³ . (D)	2663-2-c	D	TOTAL : 2 320 m³
Combustion [...] A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, [...], si la puissance thermique nominale est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW mais inférieure à 50 MW (E) 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW (DC)	2910-A-2	DC	TOTAL : 1,7 kW
Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) : a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW (E) b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW (DC)	2921-b	DC	TOTAL : 864 kW

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur de la Société SEB
à l'attention de M. MONNAT
rue du Triage
BP 20

21120 IS SUR TILLE

Copie pour information à : DREAL UD21

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT